

TARIFS 2023/2024

Cursus Traditionnel

À visée diplômante, il est organisé en trois cycles de 3 à 5 ans chacun et permet une formation globale pour une pratique amateur autonome et d'assez haut niveau.

Il comprend obligatoirement :

- Un cours individuel d'instrument (20' à 1 heure suivant le niveau)
- Un cours de Formation Musicale
- Une pratique collective (chant choral, ensemble ou orchestre)

Parcours personnalisé (tarif cursus traditionnel)

Cursus non diplômant, il est accessible avec le brevet 1^{er} cycle (diplôme de fin de 1^{er} cycle en formation musicale, en instrument et validation de deux années d'une pratique collective).

Il comprend obligatoirement :

- Un cours individuel d'instrument (30')
- Une pratique collective (chant choral, ensemble ou orchestre)
-

Parcours ado/adulte grand débutant (tarif cursus traditionnel)

Il comprend obligatoirement :

- Un cours individuel d'instrument (30')
- Un cours de formation musicale spécifique ado/adultes (1h)

Cursus Musiques Actuelles (tarif cursus traditionnel)

Il s'adresse aux adolescents à partir de 13 ans (16 ans pour le chant) et adultes souhaitant concevoir un projet personnel autour de la pratique instrumentale et collective pour les musiques actuelles.

Il comprend obligatoirement :

- ★ un cours d'instrument (20' mais de préférence 40' deux élèves en même temps ou 60' 3 élèves en même temps) ou un cours individuel de chant musiques actuelles (à partir de 16 ans, 20')
- ★ un cours de pratique collective (groupe de musiques actuelles)

Formation Musicale seule

La formation musicale concerne les élèves en attente d'inscriptions en instruments. En accompagnement, ils peuvent bénéficier de la chorale et un atelier chant est aussi proposé à ce tarif.

Éveil Musical

L'éveil musical concerne les élèves de 5 et 6 ans (GS maternelle et CP). Les élèves bénéficient de 50 mn de cours hebdomadaire. Un cours d'essai est accordé.

Pratique collective seule

Il est possible de s'inscrire uniquement aux ensembles de l'école, groupes rock... en fonction des places disponibles.

Règlement des droits d'inscription

Tarif annuel 2023/2024				
Tranches* Revenus imposables	Cursus Traditionnel	Formation Musicale	Éveil Musical	Ensemble seul
0 (> 38 600,10 €)	426,10 €	213,05 €	149,13 €	85,22 €
1 (31 917 € à 38 600,00)	413,69 €	206,85 €	144,79 €	82,74 €
2 (25 761 € à 31 916 €)	351,63 €	175,82 €	123,07 €	70,33 €
3 (17 919 € à 25 760 €)	310,27 €	155,14 €	108,59 €	62,05 €
4 (<17 918 €)	248,21 €	124,11 €	86,87 €	49,76 €

TOUTE INSCRIPTION ENTRAÎNE LE RÈGLEMENT DE L'INTÉGRALITÉ DES DROITS D'INSCRIPTION

Sans présentation de l'avis d'imposition reçu en août/septembre 2023 sur les revenus 2022, le tarif maximum est appliqué.

Le règlement s'effectue en trois fois au secrétariat de l'école sur appel à cotisation par mail :

Pour l'année scolaire 2023 / 2024 :

- ◇ Avant le 6 novembre 2023
- ◇ Avant le 26 février 2024
- ◇ Avant le 22 avril 2024

Règlement avec le « Pass Culture » pour les jeunes à partir de 15 ans: Possibilité d'effectuer tout ou une partie du règlement avec le crédit alloué par le dispositif, entre 20€ et 300€, sur demande auprès de la direction.

Tarifs spécifiques

- 2^e enfant de la même famille : 90% du tarif
- 3^e enfant : 80% du tarif
- Adulte : 125 % du tarif, accepté en fonction des places disponibles chaque rentrée,
- Élèves extérieurs à l'agglomération Coulommiers Pays de Brie: 190 % du tarif, accepté en fonction des places disponibles uniquement.
- 2^e instrument : 75% du tarif

Le tarif adulte sera appliqué à partir de 18 ans uniquement sur le tarif «cursus traditionnel». Les étudiants, sur la présentation d'un justificatif, bénéficieront jusqu'à 24 ans inclus du tarif « enfant ».

Tarif location instrument

- 1^e année : 110€
- 2^e année : 120€
- 3^e année : 180€

Pour la location de violons et violoncelles 1/4, 1/2 et 3/4, le tarif maximum appliqué sera de 120 €